



**Le ministre canadien des Finances Ralph Goodale annonçait la semaine dernière que l'excédent budgétaire fédéral pour 2004-2005, que le gouvernement prévoyait être de 4 milliards de dollars, atteindra 9 milliards, soit le même montant que l'année précédente. Le ministre prévoit affecter une partie de ce montant au remboursement de la dette et le reste à de nouvelles dépenses, comme le réclament de nombreux groupes de pression. L'Institut économique de Montréal (IEDM) rappelle pour sa part qu'une baisse des impôts comporterait des avantages beaucoup plus significatifs pour l'économie canadienne.**

### **1. Les recettes et les dépenses**

Les recettes fiscales de tous les niveaux d'administration publique au Canada sont passées de moins du quart du PIB en 1960 à plus du tiers depuis les années 90. Environ la moitié des impôts totaux sont levés par le gouvernement fédéral.

Les dernières comparaisons internationales indiquent que les revenus de tous les niveaux d'administration publique au Canada atteignent 42%, en comparaison de 32% aux États-Unis et de 41% en moyenne dans les pays du G7. Les déficits fédéraux annuels ont été éliminés davantage par l'augmentation des impôts que par la réduction des dépenses.

Aujourd'hui, les surplus – qui représentent environ 5% de toutes les recettes fiscales fédérales – sont plutôt dus à une forte augmentation des recettes qu'à une réduction des dépenses. De 1993-94 à 2003-04 les recettes du gouvernement fédéral ont augmenté de 56% alors que les dépenses progressaient de 16%.

S'il est vrai que ces dernières ont diminué, en proportion du PIB, durant les années 90, c'est surtout à cause de la forte croissance économique.

### **2. La dette**

Le niveau d'endettement du Canada demeure un problème, mais qui a perdu de son urgence. La dette fédérale est passée de plus de 588 milliards de dollars en 1997 à 526 milliards en 2003. Son ampleur en proportion du PIB est parmi les plus faibles du G7. D'un sommet d'après-guerre de 69% du PIB en 1996, le ratio de la dette au PIB est passé à 43% en 2003.

### **3. Les effets bénéfiques d'une réduction de l'impôt**

La théorie économique et l'expérience historique montrent que des taux d'imposition élevés ont des effets désincitatifs importants sur l'offre de travail et sur le revenu imposable déclaré. Ceci est particulièrement vrai pour les classes de revenu supérieures. En 2004, le taux marginal supérieur de l'impôt fédéral américain sur le revenu s'applique à partir d'un revenu de 319 000 dollars américains, alors que le taux marginal supérieur de l'impôt fédéral canadien frappe à partir de 113 704 dollars canadiens.

**« Lorsque les taux d'imposition diminuent, les gens sont incités à travailler plus, épargner plus, prendre plus de risque, investir plus. Il s'en suit un plus grand dynamisme économique. »**

#### **a. Effets sur la croissance économique**

Lorsque les taux d'imposition diminuent, les gens sont incités à travailler plus, épargner plus, prendre plus de risque, investir plus. Il s'en suit un plus grand dynamisme économique. Aux États-Unis par exemple, suite à la réforme du président Kennedy qui a réduit de façon importante les taux d'imposition du revenu, les taux de croissance du PIB réel atteignirent des sommets, 5,8% en 1964 et 6,4% en 1965.

## Que doit-on faire des excédents budgétaires fédéraux? (suite)

### **b. Effets sur le revenu imposable**

Les taux d'imposition ont aussi des effets sur les revenus imposables déclarés. Il est bien documenté, tant pour le Canada que pour les États-Unis, qu'en réaction au système d'imposition, les gens changent leur comportement et décident de déclarer (de façon légale ou illégale) une plus ou moins grande part de leur rémunération. Lorsque les taux d'impôt augmentent, les contribuables peuvent ainsi choisir de déclarer leur rémunération sous forme d'avantages sociaux non imposables plutôt que sous forme de revenu imposable. On constate de plus davantage d'évasion fiscale. Une étude montre par exemple qu'au Canada, la classe de revenu de \$50 000 à \$100 000 a joué le rôle de classe-refuge pour les classes de revenus supérieures lorsque les taux d'impôt ont augmenté. L'inverse est vrai lorsque les taux d'impôt diminuent.

Par conséquent, même si les taux d'imposition diminuent, les recettes du gouvernement à moyen et long terme augmentent. En Ontario, la réduction des taux d'imposition, y compris celle du taux marginal supérieur de 21 à 17% à partir de 1996, a été suivie d'une augmentation des recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers de 2,8% par année en dollars constants jusqu'en 2000, en comparaison d'une croissance annuelle de 1,3% au cours des quatre années précédentes.

### **Conclusion**

Une baisse d'impôts a été amorcée à Ottawa en 2000. Les recettes fiscales ont malgré cela augmenté de façon importante. Le gouvernement devrait donc poursuivre son action dans la même direction s'il veut améliorer le niveau de vie des Canadiens.

### **Recettes et dépenses fédérales et prévisions du budget 2004-05**

Année	Revenus (\$)	Dépenses (\$)	Surplus budgétaire (\$)	Revenus (% du PIB)	Dépenses (% du PIB)	Surplus budgétaire (% du PIB)	Dépenses de programme (% du PIB)	Service de la dette (% du PIB)
1993	120 287	159 306	-39 019	17,1%	22,7%	-5,6%	16,8%	5,9
1994	116 040	154 570	-38 530	15,9%	21,2%	-5,3%	15,7%	5,5
1995	122 486	159 118	-36 632	15,9%	20,6%	-4,7%	14,9%	5,7
1996	131 397	161 403	-30 006	16,2%	19,9%	-3,7%	13,8%	6,1
1997	140 853	149 541	-8 688	16,8%	17,8%	-1,0%	12,2%	5,6
1998	152 116	149 984	2 132	17,2%	17,0%	0,2%	12,1%	4,9
1999	156 146	153 299	2 847	17,0%	16,7%	0,3%	12,0%	4,7
2000	166 112	152 967	13 145	16,9%	15,6%	1,3%	11,2%	4,4
2001	182 748	162 586	20 162	17,0%	15,1%	1,9%	11,0%	4,1
2002	171 688	164 669	7 019	15,5%	14,9%	0,6%	11,3%	3,6
2003	177 561	170 592	6 969	15,4%	14,7%	0,8%	11,5%	3,2
2004*	181 100	179 200	1 900	14,9%	14,7%	0,2%		
2005**	187 200	183 300	4 000	14,8%	14,5%	0,3%		

\* Estimations \*\* Prévisions

**Norma Kozhaya est économiste à l'IEDM et auteure du cahier de recherche *Les bienfaits économiques d'une réduction de l'impôt sur le revenu* (mars 2004). Elle a témoigné le 4 novembre dernier devant le Comité permanent des Finances de la Chambre des communes dans le cadre des consultations pré-budgétaires.**

**Pour renseignements et entrevues, veuillez contacter  
Patrick Leblanc, directeur des communications de l'IEDM  
Téléphone: (514) 273-0969 / Courriel: [pleblanc@iedm.org](mailto:pleblanc@iedm.org)**